

PR-882

6 avril 2011

Proposition du Conseil administratif du 6 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 835 000 francs destiné à la réfection urgente des cheminements dans les espaces verts de la Ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette demande de crédit fait partie des premières mesures à prévoir dans le cadre de la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et espaces verts de la Ville. Elle s'inscrit dans le cadre d'une planification financière, répartie sur 3 ans et réservée dans le 6^{ème} Plan Financier d'Investissement (PFI) 2011 – 2022 sous la fiche n° 091.011.00.

Elle concerne la réfection urgente des revêtements bitumineux des cheminements de certains espaces verts afin de garantir la sécurité des usagers.

Le SEVE mène actuellement une politique destinée à réduire les revêtements imperméables, conformément aux engagements d'Aalborg. Toutefois il est indispensable de procéder à la réparation de certains accès particulièrement fréquentés.

Ces réfections correspondent également à la politique de la Ville en matière de valorisation des espaces publics. Elles tendent à apporter un confort supplémentaire notamment en faveur des aînés et des familles.

Exposé des motifs

Au cours de ces dernières années, l'état général des cheminements s'est fortement dégradé dans de nombreux secteurs situés dans les parcs et les squares de la Ville de Genève. La qualité des revêtements utilisés et le déplacement de véhicules lourds sont en cause, ainsi que certains hivers rigoureux qui ont accéléré le processus de délitement de ces revêtements.

En 2010, le Service des espaces verts a effectué un inventaire des surfaces endommagées dans les parcs. Celui-ci a permis de recenser les tronçons de cheminements dont les surfaces sont fortement dégradées (présence de nombreux trous, fentes et affaissements). Cette étude a également permis de relever que ces chemins ont souvent été construits sur un encaissement insuffisant pour permettre le passage des véhicules d'entretien.

Cette demande de crédit doit permettre de restaurer rapidement les zones les plus dégradées des principales voies de passage situées aux endroits suivants :

Rive gauche	Rive droite
Acacias, parc des	Ariana, parc de l'
Bertrand, parc	Barton, parc
Bastions, promenade des	Bourgogne, parc de
Bois-de-la-Bâtie	Charles-Giron, square
Contamines, parc des	Croquettes, parc des
Malagnou, parc de	Délices, parc des
	Falaises, sentier des
	Franchises, parc des
	Geisendorf, parc de
	Mon Repos, parc
	Moynier, parc
	Perle-du-Lac, parc de la
	Promeneur solitaire, parc du
	Vermont, parc
	William-Rappard, parc
Total	Total :
4'000 m2	11'000 m2

Au vu de l'investissement prévu, le coût de ces travaux ne peut être pris sur le budget de fonctionnement du service.

Description des travaux

Ce projet de réfection des cheminements prévoit le dégrappage du revêtement, la mise en place d'un encaissement adapté aux contraintes imposées par les nouvelles machines d'entretien actuelles telles que balayeuses et camions et la pose d'un revêtement bitumineux en deux couches.
Les surfaces traitées varient de quelques mètres carrés à plusieurs centaines de mètres carrés.

Assainissement des eaux de surfaces

Plusieurs sacs d'eaux pluviales seront créés sur les surfaces restaurées et nous profiterons de ces travaux pour remplacer les canalisations obsolètes.

Coût des travaux

a) Réfection des cheminements Rive gauche

Génie civil

Installations de chantier	Frs	24'000
Terrassement et mise en place de grave 4'000 m2	Frs	180'000
Canalisations (récolte des eaux pluviales y.c. sacs E .P.) 100 ml	Frs	12'000
Aménagement de surface (construction chaussée) 4'000 m2	Frs	360'000
Aménagement paysagé et engazonnement	Frs	15'000
Total	Frs	591'000

Honoraires

Ingénieurs et géomètres	Frs	59'000
Héliographie	Frs	2'000
Total	Frs	61'000

Information et communication (arrondi)	0.8 %	Frs	5'000
---	--------------	------------	--------------

Montant total des travaux HT	<u>Frs 657'000</u>
-------------------------------------	---------------------------

b) Réfection des cheminements Rive droite

Génie civil

Installations de chantier	Frs	60'000
Terrassement et mise en place de grave 11'000 m2	Frs	495'000

Canalisations (récolte des eaux pluviales y.c. sacs E .P.)	290 ml	Frs	35'000
Aménagement de surface (construction chaussée)	11'000 m2	Frs	990'000
Aménagement paysagé et engazonnement		Frs	30'000
Total			Frs 1'610'000

Honoraires

Ingénieurs et géomètres		Frs	160'000
Héliographie		Frs	3'000
Total			Frs 163'000

Information et communication	0.8 %	Frs	14'000
-------------------------------------	--------------	------------	---------------

Montant total des travaux HT			<u>Frs 1'787'000</u>
-------------------------------------	--	--	-----------------------------

Total A + B			Frs 2'444'000
--------------------	--	--	----------------------

TVA 8 %		Frs	195'520
---------	--	-----	---------

Total TTC			Frs 2'639'520
------------------	--	--	----------------------

Prestations du personnel en faveur des investissements 4%		Frs	105'580
---	--	-----	---------

Intérêts intercalaires :	$\frac{(2'639'520 + 105'580) \times 24 \times 3,25\%}{2 \times 12}$	Frs	89'220
--------------------------	---	-----	--------

Total TTC			<u>Frs 2'834'320</u>
------------------	--	--	-----------------------------

Arrondi à			<u>Frs 2'835'000</u>
------------------	--	--	-----------------------------

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux pour la réfection des cheminements et la construction du réseau E .P. sont basés sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2010).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15 % sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Programme des travaux et délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront environ 24 mois.

Agenda 21 choix écologiques

Cette demande de crédit prévoit de restaurer rapidement les zones les plus dégradées de certaines voies de passage. A terme, la volonté du SEVE de transformer une partie des chemins secondaires avec des revêtements perméables correspond à la politique de la Ville de Genève en matière de préservation de la qualité des sols, conformément aux engagements d'Aalborg.

Ces surfaces seront modifiées et le revêtement sera soit du gravier, des pavés en béton filtrant voire des copeaux dans les zones forestières, ce qui permettra de maintenir le cycle naturel des eaux.

Néanmoins, dans l'attente d'études approfondies, les chemins importants doivent impérativement être réparés dans les meilleurs délais afin de garantir la sécurité des usagers.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que des personnes malvoyantes.

Pour ce faire, la continuité des cheminements sera assurée sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés.

Information publique

Avant le début des divers chantiers, une information sera communiquée aux riverains des espaces verts, indiquant la nature des travaux prévus et leur durée.

Régime foncier

La réalisation de ces aménagements concerne des parcelles privées sises sur la commune de Genève soit pour la rive droite, les parcelles suivantes : n° 2075, 245, 1146, 3845, 3214, 4499, 2242, 2147, 242, 243, 244, 2309, 2920, 246 et pour la rive gauche : n° 1418, 1724, 6159, 1521, 1757 et 2339.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de 24 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au sixième plan financier d'investissement 2011 - 2022

Ces objets figurent au sixième plan financier d'investissement 2011-2022, sous la rubrique n° 091.011.00, Parcs publics SEVE, remise en état des chemins piétonniers.

Budget prévisionnel d'exploitation

Ce projet n'a pas d'incidence sur le budget d'exploitation.

Charge financière

Charge financière annuelle sur 2'835'000 francs
comprenant les intérêts au taux de 2,75% et
l'amortissement au moyen de 20 annuités 186'180 francs

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de construction est le Service des espaces verts.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article 30 lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984,
- 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987.

Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2'835'000 francs, destiné à la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et les squares de la Ville et situés sur la commune de Genève soit pour la rive droite, les parcelles suivantes : n° 2075, 245, 1146, 3845, 3214, 4499, 2242, 2147, 242, 243, 244, 2309, 2920, 246 et pour la rive gauche : n° 1418, 1724, 6159, 1521, 1757 et 2339.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2'835'000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.